



Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre  
**15179**

**SEANCE du : 14 décembre 2015**

L'an deux mille quinze, le 14 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERNIER, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 décembre 2015.

ETAIENT PRESENTS			
Jean-Michel BERNIER	Philippe ROBIN	Émile BREGEON	Marinette TALLIER
Jean-François MOREAU	Maguy DUBRAY	Bruno COTHOUIS	Pascale LEFEVRE
Erik BERNARD	Christelle GAZEAU	Françoise BLAIS	Pascale FERCHAUD
Christophe BEALU	Bérandère BAZANTAY	Dominique LENNE	Emmanuelle MENARD
Pierre BUREAU	Marc BONNEAU	Véronique VILLEMONTAIX	
Robert BONIN	Gaëlle BERNAUD	Yannick CHARRIER	
Michel PANNETIER	Cécile GUINEFOLEAU	Jacques BROCHARD	
Michel CHARRIER	Serge LECOUTRE	Albert MERCERON	

ABSENTS EXCUSES				
Josette DUFURET	Marie JARRY	Marie-Claude HENNON	Estelle GERBAUD	Jacqueline PILLOT

POUVOIRS		
Josette DUFURET à Albert MERCERON	Marie JARRY à Jean-François MOREAU	Marie-Claude HENNON à Christelle GAZEAU

**Secrétaire de séance :** Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Mathieu LEGAY - Directeur Général des Services Adjoint

✍

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ARRHES DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE  
BEAULIEU-SOUS-BRESSUIRE**

Monsieur NOMBALAY Alain demeurant 19 chemin de l'Hublinière à Beaulieu-Sous-Bressuire avait réservé la salle des fêtes de Beaulieu pour fêter l'anniversaire de sa maman, Madame Odile Nombalay le 31 octobre 2015. Cette personne ayant été hospitalisée à cette date, la famille a été dans l'obligation d'annuler sa réservation et demande le remboursement des arrhes versées, soit la somme de 41,60 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :**

**- DE REMBOURSER** à Monsieur NOMBALAY Alain les arrhes qu'il a versées pour la location de la salle des fêtes de Beaulieu-sous-Bressuire le 31-10-2015, soit la somme de **41,60 €**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

le Maire,

Jean-Michel BERNIER.